

# Appel à production Création radiophonique « *L'art à la radio* »

## ***Contexte et objectifs de l'appel***

La CNRA – Confédération Nationale des Radios Associatives renforce depuis 3 ans son implication dans le domaine de la création sonore et radiophonique. Ces pratiques attirent vers les radios associatives notamment des nouvelles générations et conduisent à l'enrichissement qualitatif des émissions diffusées. Une démarche nationale est conduite avec divers acteurs pour défendre des moyens de financement de la création sonore sans remettre en cause les autres financements des radios associatives. Ce financement a été mis en place par le Ministère de la Culture et un premier appel à candidatures a été proposé en septembre 2021.

Dans cette dynamique, et suite à l'appel à créations radiophoniques des Etats Généraux de Paris en 2019, la CNRA souhaite proposer un appel à créations radiophoniques à l'occasion de ses Etats généraux des radios associatives qui auront lieu à Bordeaux du 11 au 13 novembre 2021.

## ***Contenu***

Il est donc proposé un appel à créations radiophoniques.

Le thème est « L'art à la radio ».

L'idée est de proposer une médiation grâce à l'art radiophonique pour découvrir une œuvre artistique : art plastique, littérature, théâtre, cinéma, musique...

Cette création doit apporter une plus-value de découverte de l'œuvre artistique pour l'auditeur. Ainsi, il ne peut s'agir d'un long extrait d'un livre, d'une pièce de théâtre, d'un film ou d'un titre musical.

A l'exception des contraintes définies au point suivant, la création sonore est totalement libre en termes de genre radiophonique (documentaire, fiction...) et d'interprétation du thème proposé.

## ***Livrables attendus***

Ces créations radiophoniques devront être des objets sonores créatifs, intégrant un travail qualitatif sur le son, l'univers sonore, la construction et le montage. En aucun cas, il s'agit d'une interview brute d'une personne durant 5 minutes, ni d'un long extrait, mais bien d'une production créative issue d'une écriture et d'un assemblage donnant lieu à un objet sonore abouti.

Le livrable attendu pour cet appel à créations est :

- une création radiophonique
  - 5 minutes avec une tolérance de plus ou moins 10 % (soit de 4 minutes 30 secondes à 5 minutes 30 secondes) – générique et conclusion inclus
  - prêt à diffuser
  - format wave
  - bonne qualité sonore, pas de bruits parasites, pas d'interview téléphonique
  - la conclusion sera enregistrée par l'auteur et devra respecter le texte suivant : « Cette création radiophonique a été réalisée par XX de Radio X dans le cadre d'un appel à créations organisé par la CNRA à l'occasion des États généraux des radios associatives 2021 »
  - les sons externes (musiques, extraits de films...) soumis à des droits d'auteur ne pourront être utilisés dans la création qu'au titre de la citation (soit un extrait court), il pourra être utilisé des sons libres de droit, des musiques originales ou des musiques pour lesquelles l'auteur autorise expressément (attestation à fournir) l'utilisation dans le cadre du présent concours.
- un visuel signifiant (photo, dessin...) libre de droit pour la communication associée à la création notamment site internet, réseaux sociaux...

## ***Dotation de l'appel à créations***

L'appel à créations donnera lieu à plusieurs prix :

- pour les radios :
  - 1<sup>er</sup> prix : un ensemble enregistreur + micro + casque
  - 2<sup>ème</sup> prix : micro de reportage
  - 3<sup>ème</sup> prix : casque

## ***Calendrier***

- Dépôt des candidatures : 1<sup>er</sup> novembre 2021 - minuit
- Délibérations du jury : 2 au 12 novembre 2021
- Révélation des lauréats lors des États généraux des radios associatives à Bordeaux : 13 novembre 2021

## ***Candidature***

Les candidatures seront transmises par voie électronique soit directement par email à l'adresse [appel-creation@cnra.eu](mailto:appel-creation@cnra.eu) ou via l'outil <http://wetransfer.com> ou <https://fromsmash.com/> à la même adresse avant les dates limites indiquées au point précédent.

Le message devra comporter le son, l'image et indiquer les informations suivantes :

- Nom du service radiophonique
- Nom du ou des auteurs de la création sonore

- Contacts (mail et téléphone) du ou des auteurs
- Titre de la création

Peuvent être candidats tout service radiophonique associatif de catégorie A membre de la CNRA. Chaque service radiophonique peut proposer au maximum deux projets.

## ***Sélection***

La sélection se fera par un jury désigné par le Conseil d'administration de la CNRA.

## ***Diffusion***

L'ensemble des radios membres de la CNRA peut diffuser les productions du concours sans autorisation préalable. Les radios s'interdisent toute modification de la production originelle.

Les radios s'engagent à informer la CNRA de la diffusion de ces productions et à produire les éventuelles attestations de diffusion.